

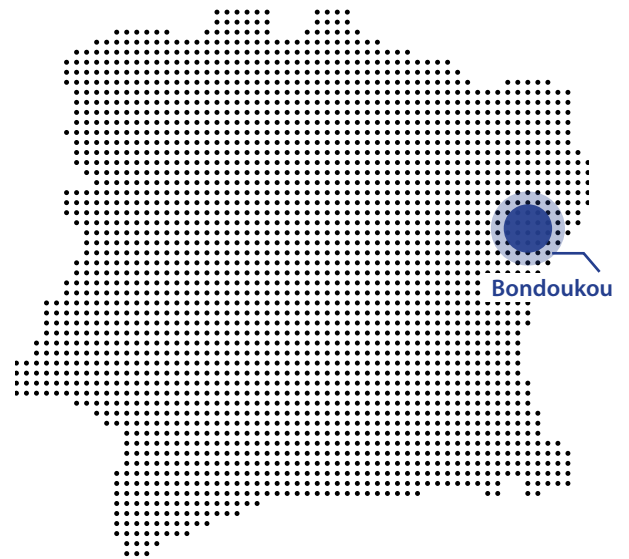


Cofinancé par
l'Union européenne



Note d'analyse

EN QUETE DE SÉCURITÉ, DE SOINS DE SANTÉ & D'AUTONOMISATION



LA PROBLÉMATIQUE DE LA SÉCURITÉ,
DES SOINS DE SANTÉ & DE L'AUTONOMISATION

Résumé

La population de Bondoukou, ville de l'est de la Côte d'Ivoire est estimée aujourd'hui à près de 117 500 habitants. Cette ville abrite une « population mosaïque » composée d'une dizaine d'ethnies : Abrons, Koulangos, Malinkés, Lobis, Lorhons, Gbins, Noumous, Agnis Bonas, Agnis Binis, Nafanas, Gorombos, Gorombossos.

Selon, le recensement de 2014, cette population était de 80 000 habitants. C'est dire qu'en moins de 10 ans, la population de Bondoukou a fortement augmenté. Il est évident que cette démographie galopante génère des problèmes au niveau de la santé, de la Sécurité, des finances au sein de ces populations.

Au niveau sanitaire, le constat général fait état de ce que l'accueil dans les hôpitaux de Bondoukou n'est pas à la hauteur des attentes des populations. Par ailleurs, au plan de l'hygiène, le manque de propreté des locaux a été évoqué par toutes les personnes interrogées, ainsi que la forte chaleur dans les salles d'attente.

Au niveau sécuritaire, la forte augmentation de la population s'accompagne d'un nombre de plus en plus important d'accidents de la circulation et de nombreux vols de tous genres à Bondoukou.

Quant au volet financier, un besoin de financement des activités des femmes s'est fortement exprimé

pour favoriser l'autonomisation de celles-ci et lutter contre la pauvreté. Le financement des femmes qui se traduit généralement par l'octroi de prêts engendre nécessairement un besoin de formation en vue d'assurer une bonne utilisation des fonds perçus.

Pour remédier à ces dysfonctionnements, au plan sanitaire, l'Etat de Côte d'Ivoire a entrepris la réhabilitation et la mise aux normes des structures de santé dont le Centre Hospitalier Régional (CHR) de Bondoukou. De même, des équipements neufs y seront installés.

Au plan sécuritaire, les autorités locales ont initié plusieurs actions dont :

- L'installation d'une police préventive pour protéger les populations ;
- L'instauration de patrouilles qui se font de façon régulière dans les différents quartiers de la ville ;
- Le démantèlement de nombreux fumoirs détectés comme étant des nids pour des individus mal intentionnés.

Au niveau du financement des femmes, en plus des fonds qui existent au plan international (ONU) pour soutenir les femmes, l'Etat a créé plusieurs fonds pour l'autonomisation des femmes. Il reste à ce niveau à définir des critères transparents et accessibles pour en bénéficier.

Contexte

Bondoukou, la capitale mythique de l'ancien cercle de Bondoukou connaît une certaine léthargie dans son développement économique et social. Au plan des infrastructures économiques, on note la quasi inexistence d'unité de transformation des produits locaux, bien que le département de Bondoukou produise de l'igname, du manganèse et de la noix de cajou en grande quantité. Au plan socioprofessionnel, Bondoukou a l'un des taux de scolarisation et

d'alphabétisation les plus faibles du pays, alors que la population s'accroît très rapidement.

Dans cette circonstance, le constat (1) fait indique que cette situation engendre des difficultés au plan sanitaire, sécuritaire et au niveau du financement des activités des femmes. Bien que l'Etat mène déjà des actions (2) pour remédier à ces difficultés, des recommandations (3) sont faites pour améliorer la situation.

1-Constat

1.1-Au plan sanitaire

Au plan sanitaire, les difficultés s'appréhendent aussi bien au niveau de l'accueil des patients qu'au niveau des plateaux techniques.

D'après le dictionnaire Larousse, l'accueil désigne à la fois l'action, la manière et le lieu de réception.

Le bon accueil revêt une importance capitale à tel point qu'il est désigné comme le premier remède d'un mal.

Le constat général fait de l'accueil dans la communauté, surtout auprès des femmes de Bondoukou, est qu'il n'est pas à la hauteur de leurs attentes.

Cette opinion de l'accueil dans les structures sanitaires se perçoit tant au niveau humain qu'au niveau de l'hygiène dans les services.

Au plan humain, plusieurs faits comme l'écoute, la disponibilité, l'empathie, la relation d'aide, la recherche de la satisfaction du client ne sont pas pris en compte dans la réception du client et de ses accompagnants. Parfois, ces faits sont réalisés de manière intéressée (les cas de racket).

Pour ce qui est de l'hygiène, le manque de propreté des locaux a été évoqué ainsi que la forte chaleur dans les salles d'attente surtout aux heures de grande affluence.

Du côté des prestataires, le mauvais accueil est lié à :

- L'insuffisance de personnel dans les structures sanitaires créant une surcharge du travail source de stress et de nervosité ;
- La mauvaise répartition du personnel de santé sur l'étendue du territoire, Abidjan et ses environs étant le pôle de grande concentration des agents de santé ;
- L'absence de motivation du personnel de santé surtout pour ceux qui acceptent de s'éloigner d'Abidjan et de ses environs (prime d'éloignement);
- Le manque de formation et de sensibilisation du personnel de santé sur l'accueil ;
- Le personnel d'entretien, en nombre réduit et mal rémunéré n'est pas remplacé en cas de départ (retraite, décès, accident de travail, congé maladie prolongé)
- La complexité du processus de sanction des agents fautifs ;
- Les ressources allouées aux structures sanitaires sont insuffisantes pour recruter du personnel d'entretien.

Le plateau technique ou plateau médicoteknique quant à lui est un ensemble d'équipements et de lieux qui permettent de réaliser, généralement à l'hôpital,

des actes curatifs ou diagnostiques.

La particularité des structures sanitaires en Côte d'Ivoire est qu'à chaque niveau de la pyramide sanitaire correspond un centre de santé et son paquet minimum d'activités.

Les problèmes communs aux structures de santé sont :

- Le non-respect des dispositions du paquet minimum d'activités entraînant l'absence de certains services dans des centres ;
- L'absence d'équipement ou le sous-équipement dans des structures de santé ;
- L'indisponibilité de certains spécialistes ;
- L'insuffisance, voire, l'inexistence des lignes budgétaires consacrées aux équipements et à l'entretien ;
- La centralisation des lignes budgétaires consacrées à l'entretien de certains équipements ;
- L'absence de plan de maintenance des équipements présents .

Tout ce dysfonctionnement accroît les frais de prise en charge du client.

1.2-Au plan sécuritaire

À la sortie de la rencontre avec les femmes représentant les OSC féminines de Bondoukou, qui a permis de faire le tour sur les inquiétudes sécuritaires de la localité, deux (2) problèmes majeurs ont été diagnostiqués.

Il s'agit d'une part des accidents de la circulation avec leurs nombreux lots de conséquences qui endeuillent les familles. Ce phénomène qui n'est pas spécifique à la ville de Bondoukou, a pris une proportion tellement importante dans la classification des problèmes sécuritaires chez ces femmes, qu'on serait tenté de croire qu'il est caractéristique de cette commune. Pendant les trois (3) derniers mois qui ont précédé les rencontres d'échanges avec les OSC féminines de Bondoukou, la préfecture de police a enregistré 16% d'accidents avec dégâts matériels, 82% d'accidents avec dégâts corporels et 2% d'accidents mortels. Ces nombreux accidents ont des causes diverses qui sont entre autres les excès de vitesse, l'insuffisance des feux tricolores, le non-respect du code de la route et les surcharges des véhicules.

D'autre part, il s'agit des vols répétés dans la ville durant toute l'année et à tout moment du jour. Ce phénomène « vol constant à Bondoukou » est

inquiétant aux yeux des femmes car, il part des larcins jusqu'au braquage à mains armées, en passant par les infractions et les agressions physiques. Environ 2 à 3 cas de vols avec infraction sont déclarés par semaine à la préfecture de police. Les auteurs de ces actes d'insécurité sont généralement certains élèves, jeunes déscolarisés et sans emploi. Par ailleurs, la situation géographique, la pauvreté, la fuite de responsabilité des parents, la commercialisation et la consommation de la drogue, l'insuffisance d'éclairage public, l'insuffisance des moyens de sécurité, l'immixtion des guides religieux et des chefs traditionnels dans les affaires de la justice sont des facteurs qui se combinent pour créer les conditions d'insécurité au sein de la ville.

1.3-Au plan financier

Le mode d'accès aux fonds pour l'autonomisation des femmes ne permet pas à toutes celles qui sont dans le besoin d'en bénéficier. En effet, les fonds sont octroyés à des groupes constitués dirigés par l'une d'entre les femmes. Cette dernière qui représente en même temps l'aval, est tenue de rembourser le montant perçu en cas de défaillance de l'une des membres. Il se trouve que les critères d'octroi des fonds ne sont pas dévoilés, à tel enseigne que pour en bénéficier, des actions de lobbying sont nécessaires.

Par ailleurs, la viabilité des projets étant différente d'une femme à l'autre, un groupe de femmes peut se voir refuser un prêt parce que plusieurs projets de ce groupe ne sont pas viables.

De plus, l'octroi de prêts aux groupes présente une grande défaillance qu'il faut relever. Il s'agit de la possibilité pour la responsable d'un groupe de se faire remettre un montant accordé au groupe sans que les autres membres n'en soient informés. Ce qui donne l'impression que toutes les femmes n'ont pas un accès équitable aux fonds de soutien.

En définitive, le constat fait par les femmes n'est pas un problème d'insuffisance des fonds pour leur autonomisation mais un problème de dysfonctionnement du système d'octroi des prêts aux femmes et d'ignorance de celles-ci de l'existence de ces fonds.

Il faut relever que l'existence des fonds mis à la disposition des femmes ne les rend pas systématiquement autonomes. Entre autres raisons qui pourraient expliquer cela, les femmes indiquent que celles qui perçoivent les fonds ne sont pas préparées au préalable à les gérer.

Ainsi, le manque de formation emmène la plupart des bénéficiaires à confondre le capital perçu, le chiffre

d'affaires et le bénéfice. Cette confusion pousse certaines à effectuer leurs dépenses personnelles au-delà du bénéfice, entraînant à cet effet l'impossibilité pour ces femmes de respecter le délai de un an qui leur est donné pour rembourser les prêts.

2-Les actions de l'Etat

Pour résoudre les problèmes soulignés dans la première partie, l'Etat et ses représentants régionaux (structures décentralisées et déconcentrées) mènent et continuent de mener des actions.

2.1-Au plan sanitaire

Pour remédier aux dysfonctionnements au plan sanitaire, l'Etat de Côte d'Ivoire a entrepris la réhabilitation et la mise aux normes des structures de santé dont le Centre Hospitalier Régional (CHR) de Bondoukou qui bénéficiera de l'installation d'équipements neufs. L'adoption de la loi sur la réforme hospitalière par l'Assemblée Nationale est un réel soulagement dans la mesure où elle contient toutes les mesures de coercition et de motivation du personnel de santé.

2.2-Au plan sécurité

Les entretiens réalisés avec les autorités responsables des questions sécuritaires dans la ville de Bondoukou, ont révélé que celles-ci ont connaissance des problèmes soulevés par les femmes. Elles ont par conséquent entrepris plusieurs actions afin que les populations de la cité aux milles mosquées demeurent dans la quiétude et dans la paix. Ainsi, concernant la problématique de l'insécurité routière mise en relief par les accidents de la circulation, les autorités ont mené plusieurs campagnes de sensibilisation sur l'importance du respect du code de la route. Elles ont aussi imposé le port du casque à tous les motocyclistes de la ville.

Quant au phénomène du vol, les autorités ont engagé une série d'actions : l'installation d'une police préventive pour protéger les populations, l'instauration des patrouilles qui se font de façon régulière dans les différents quartiers de la ville et le démantèlement de nombreux fumeurs détectés comme étant des nids pour des individus mal intentionnés.

2.3-Au plan financier

Des fonds pour l'autonomisation des femmes existent déjà, notamment le Fonds National Femmes et Développement, le Fonds pour la Promotion des PME et de l'entrepreneuriat Féminin, le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) et plus spécifiquement pour Bondoukou, le Fonds pour l'Autonomisation des Femmes de Bondoukou (FAFBO), etc.

Ces fonds ont été créés pour emboîter le pas à "ONU Femmes". En effet, cette structure fournit des subventions à des programmes novateurs à fort impact, réalisés par des agences gouvernementales et des groupes de la société civile par l'intermédiaire de deux (2) fonds : le Fonds pour l'Egalité des Sexes et le Fonds d'Affectation Spéciale pour mettre fin à la violence contre les femmes.

A côté de ces fonds octroyés sous forme de prêts, depuis quelques années l'Etat a instauré les "filets sociaux" qui constituent des dons faits aux familles les plus démunies.

3-Les recommandations

Pour accélérer la résolution des problèmes relevés, des recommandations ont été faites.

3.1-Au plan sanitaire

En vue d'améliorer la situation sanitaire à Bondoukou, les recommandations suivantes ont été retenues :

A l'endroit du gouvernement

- Prendre des mesures pour accélérer la réhabilitation des centres de santé déjà entamée et à venir;
- Prendre le décret d'application de la loi sur la réforme hospitalière;
- Former et sensibiliser le personnel de santé à l'accueil;
- Veiller au respect de la pyramide sanitaire par les usagers.

A l'endroit du conseil régional

- Poursuivre la politique de rapprochement des établissements sanitaires des populations par la construction des centres de santé périphériques autour de la structure de référence.

A l'endroit du conseil municipal

- Construire au moins un centre de santé par quartier à Bondoukou.

3.2-Au plan sécuritaire

Dans l'objectif de lutter contre les problèmes d'insécurité mentionnés, nous ferons quelques recommandations en tenant compte de celle des femmes et des forces de l'ordre.

Au gouvernement

- Renforcer l'équipement des forces de sécurité en matériel roulant;
 - Recruter de nouveaux policiers et gendarmes pour renforcer les effectifs;
 - Renforcer le contrôle des permis de taxis, moto et tricycle;
 - Créer des emplois (création d'usine de traitement d'anacarde);
- Au conseil régional;
- Aménager la voirie (construction des dos-d'âne, des barricades, le bitume);
 - Etendre les feux tricolores aux autres grands carrefours.

Au conseil municipal

- Electrifier les quartiers non éclairés;
- Débroussailler périodiquement les rues et les espaces verts;
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'école et le planning familial.

Aux communautés

- Dénoncer les actes d'insécurité;
- Ne pas s'immiscer dans les affaires de justice.

3.3-Au plan financier

Plusieurs propositions ont été faites par les femmes de Bondoukou pour que les nombreux fonds qui existent déjà soient profitables à celles qui sont réellement dans le besoin :

A l'endroit du gouvernement

- Permettre l'obtention individuelle des prêts (octroyés avec les fonds publics) après l'étude des dossiers;
- Prolonger la période de remboursement des prêts (octroyés avec les fonds publics) de un à un an et demi ;
- Octroyer davantage de fonds non remboursables aux plus démunis ;
- Faire respecter strictement les critères d'octroi des aides dans le cadre des "filets sociaux" ;
- Réduire le taux d'intérêt des prêts de 10% à 5% par la négociation avec les établissements financiers de la ville .

A l'endroit du conseil régional

- trouver des canaux d'informations efficaces en vue de permettre à toutes les femmes d'être au fait de l'existence des fonds pour leur autonomisation.

A l'endroit du conseil municipal

- procéder à une formation accélérer ou à un renforcement de capacité des éventuels bénéficiaires des prêts obtenus par les fonds publics.

A PROPOS DE LA NOTE D'ANALYSE

Il est de notoriété qu'il manque à la société civile en général, et particulièrement à la société civile féminine en Côte d'Ivoire, des analyses focalisées sur les enjeux locaux du système de Gestion des Finances Publiques (GFP). Le projet " Finances publiques, je participe ! " offre, à travers la présente initiative, l'opportunité aux femmes de réfléchir et de traduire, avec l'aide d'Experts-Consultants, leurs regards des problématiques locales qui impactent négativement leur quotidien. Une telle approche est un excellent moyen pour préparer les femmes à investir l'espace public, à la fois, pour mieux faire entendre leur voix et pour conduire des plaidoyers encore plus efficaces. Le projet " Finances Publiques, je participe ! " est Co-financé par l'Union européenne et la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et mis en œuvre par la FES et le Réseau Ivoirien pour la Défense des Droits de l'Enfant et de la Femme (RIDDEF) dans quatre (4) régions de la Côte d'Ivoire, notamment à Abidjan, Bondoukou, Daloa et Korhogo.

MENTIONS LÉGALES

Illustration de couverture : Guei Dessekane

DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN COTE D'IVOIRE

Avenue Terrasson de Fougères, Immeuble Union européenne
01 BP 1821 Abidjan 01 Tél : +225 27 20 31 83 50
delegation-cote-divoire@eeas.europa.eu

FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG ABIDJAN

08 B.P 312 Abidjan 08 Tél.: 00225 27 22 43 88 99
info@fes-cotedivoire.org
<https://jeparticipe.fes.de>

RIDDEF COTE D'IVOIRE SIEGE SOCIAL NATIONAL

Abidjan Cocody 2 plateaux, Boulevard Latrille, Imm BOTIWA,
escalier E, 2 ème étage, appt 546
Fixe : +225 27 22 54 19 79
Site : www.riddef.org Email
riddefsiège@gmail.com
Facebook : riddef côte d'ivoire

AUTEURS

M. AKOGUHI YAO JOSEPH, Administrateur, Expert volet Finances
M.BAHI SEGBA ADOLPH, Administrateur, Expert volet Santé
Mme ETIN ISABELLE Epse AMANI, Doctorante en Sociologie, Experte volet Sécurité
Participantes des 10 OSC des Organisations de la Société Civile de Bondoukou

©2021 FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG

La reproduction de ce document est interdite sans autorisation écrite de l'UE - FES- RIDDEF. Les idées et thèses développées dans ce document sont émises dans le cadre de la réalisation du projet " Finances Publiques, je participe ! " Cette publication a été produite avec le cofinancement de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, de la FES et du RIDDEF.

Cette publication a été produite avec le cofinancement de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, de la FES et du RIDDEF.



Cofinancé par
l'Union européenne

